

Litige bailleur / Restitution de la caution

Par amaisli, le 11/12/2008 à 17:41

La régie de l'appartement que j'occupais me facture (entre autre...) les frais de peinture pour la remise en état de l'appartement. Néanmoins l'état des lieux a été fait le 12/08/08 et les factures fournies par la régie sont datées du 08/08/08. J'ai envoyé un recommandé avec AR pour manifester mon mécontentement et suis toujours en attente de réponse depuis le 27/11/08.

Que puis-je faire? Merci

Par jeetendra, le 11/12/2008 à 18:09

bonsoir, contactez votre agence départementale pour l'information des locataires ADIL, dans mon blog, lisez mon article sur la colocation, cordialement

Par amaisli, le 12/12/2008 à 09:30

Merci, je les appelle.